

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
»	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (de ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

A la Chambre. — Elections présidentielles. — La Séparation.

A la Chambre des députés, on discute toujours la loi sur les retraites ouvrières et le budget.

Tout va lentement, très lentement. C'est toujours le ministère des travaux publics qui est sur la sellette à propos des crédits qu'il demande. On a déposé une motion de rachat pour un ou deux réseaux de chemin de fer ; le gouvernement paraît hésiter pour appuyer ou combattre la proposition mais il semble bien que la majorité de la Chambre est tentée de faire un essai qui sera heureux ou malheureux.

Quant au projet de loi sur les retraites ouvrières, après une série d'amendements longuement discutés, l'on a fini par en voter l'article 1.

La question politique toujours fortement agitée, concerne la future élection à la présidence de la République. Le but est d'écarter M. Doumer qui réussirait croit-on à l'emporter sur le candidat des républicains à la faveur du scrutin secret.

Pour changer ce mode de scrutin, il faut auparavant modifier les élections à la présidence des deux Chambres et c'est de cela que s'occupent les délégués des gauches.

Le projet de séparation des Eglises et de l'Etat est devenu la loi de séparation. Et c'est par 181 voix contre 102 qu'a été consacrée par le Sénat cette œuvre de laïcisation définitive de l'Etat français.

Le gouvernement a décidé de faire paraître aussitôt le texte à l'Officiel afin de permettre au Conseil d'Etat d'élaborer les règlements d'administration publique nécessaires. Le délai assigné à son travail est de trois mois et dans trois mois la loi sera donc exécutoire.

Il n'est pas besoin d'insister sur la situation nouvelle faite à l'Eglise.

Pour qui connaît l'activité religieuse du clergé actuel, la médiocrité de son recrutement et l'embaras où il est de penser et de discuter en s'appuyant sur des dogmes vieillots, le doute n'est guère possible sur l'avenir de l'Eglise.

Pour vivre, se développer et s'imposer, le catholicisme a toujours compté sur la force séculière, sur le secours de l'Etat. Aussi la confusion s'est faite peu à peu entre les choses temporelles et spirituelles, et le christianisme a cessé d'être une aspiration vers l'idéal pour devenir un gouvernement purement politique des âmes. C'est cette transformation de la religion du Christ qui s'appelle le catholicisme.

Le catholicisme pourra-t-il faire autrement que végéter dans sa situation nouvelle ? C'est une question à laquelle l'avenir répondra.

A L'ÉTRANGER

En Russie. — Le nouveau ministre anglais

En Russie, les événements ne peuvent être aperçus dans toute leur étendue et dans toute leur complexité. Les communications télégraphiques sont même coupées avec Saint-Petersbourg et pour l'Europe, c'est la nuit qui s'étend sur la vaste empire.

Tout ce que l'on sait, c'est que les grèves se multiplient et que les révoltes militaires sont fréquentes. Pour une sédition que l'on dompte, il y en a dix que l'on provoque et il paraît même que la garde impériale est loin d'être sûre. C'est ce qui a fait courir le bruit d'une nouvelle fuite de Varennes pour Nicolas II. Où est le tsar, que devient-il ? On ne sait.

En tous cas, la Révolution sera sûrement victorieuse du despotisme car l'ébranlement est profond. Et la question financière avec ses paniques dans les Bourses, va sans doute obliger les gou-

vernements prêteurs d'intervenir pour que la banqueroute soit évitée par l'octroi de réformes sérieuses.

En Angleterre, le ministère conservateur a donné sa démission. Et le roi, selon le jeu de la politique des partis, a appelé M. Campbell Bannerman pour lui offrir la présidence du conseil. Le parti libéral semble avoir hésité à prendre le pouvoir ; s'il a consenti à diriger les élections qui vont avoir lieu pour la Chambre des Communes, c'est que le chef des protectionnistes, Chamberlain, a paru dangereux. Comme l'homme est actif, on craignait qu'il ne réussît à rallier les conservateurs.

A bulletins ouverts

La proposition tendant à établir le scrutin public en vue de l'élection du Président de la Chambre a déterminé une certaine surprise. Nous ne comprenons pas cette impression.

Ce qui nous semble étonnant c'est que le système dont on réclame l'abolition ait pu aussi longtemps subsister. On a provoqué des polémiques violentes et imprévues. On a allégué des lois constitutionnelles. On a protesté avec vigueur contre l'esprit de loyauté rigoureuse qu'il convient d'introduire dans les votes parlementaires.

Cette indignation est maladroite et dangereuse. C'est un aveu. Les mécontents reconnaissent ainsi qu'à la faveur propice du bulletin secret, ils voutaient parfois pour leur intérêt et contre leur conscience. La responsabilité est nécessaire. On ne cherche à s'y soustraire que dans la crainte de la trouver trop lourde. Ne nous arrêtons qu'à un timide argument développé par les partisans des scrutins mystérieux. N'ont-ils pas objecté que le choix du président d'une assemblée délibérante demeurerait étranger à toute considération politique ? N'ont-ils pas prétendu que leurs préférences étaient acquies, non pas au mandataire de tel groupe, mais au représentant qui, grâce à ses aptitudes spéciales, à sa valeur personnelle, semblait le plus susceptible de s'élever au-dessus des déchéancements d'opinions en substituant à son programme de député son impartialité de président ?

Il faudrait être demeuré indifférent à l'histoire contemporaine pour souscrire à cette erreur.

La désignation du Président de la Chambre implique un acte exclusivement politique. L'élu pourra abandonner au vestiaire du Palais-Bourbon les idées qu'il défendait la veille, le succès qu'il aura remporté n'en sera pas moins revendiqué par la fraction politique à laquelle il appartenait. Et c'est précisément parce que l'élection présidentielle constitue une manifestation purement politique qu'il serait déplorable qu'une question de personnalité s'y mêlât.

Le bulletin public offrira aux légitimes curiosités des électeurs une garantie efficace. En admettant même qu'un député confère, de bonne foi, son suffrage à un candidat qui ne soit pas celui de son parti, aucune gêne ne doit l'empêcher de s'en expliquer librement dans sa circonscription.

Pendant quatre ans, la Chambre qui accorda au Ministère Waldeck-Rousseau une splendide et fidèle majorité, laissa à M. Deschanel la présidence de ses débats.

Henri Brisson, républicain éprouvé, homme intègre et loyal, avait cependant montré précédemment dans l'exercice des fonctions présidentielles, une incontestable autorité, et une très sûre expérience. N'attribuons qu'au vote secret les causes de ses échecs. Le grand jour les eût réparés.

Les auteurs de la proposition qui a recueilli les adhésions empressées du groupe de gauche, ont compris la valeur d'un remède que les électeurs demandaient tout bas. On ne suspecte pas la probité des scrutins, mais on

estime que la responsabilité en est le complément indispensable.

Posée de la sorte, la question ne peut froisser la moindre susceptibilité. Et il serait bien difficile à la sincérité d'un homme politique de s'en formaliser sans souligner en même temps, l'utilité de la réforme.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 7 Décembre 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER
La Chambre a continué l'examen des retraites ouvrières.

M. l'abbé Lemire demanda la suppression de l'article 2, mais cette motion est rejetée.

M. Constans voudrait que les retraites fussent constituées par le produit d'un impôt spécial et progressif sur les revenus dépassant 3.000 fr.

Cet amendement est rejeté.

Séance de l'après-midi

La Chambre discute le budget des conventions.

M. Bourrat parle sur la question du rachat de la compagnie de l'Ouest. Il s'attache à démontrer que le rachat n'occasionnerait au Trésor aucune surcharge nouvelle, et que l'exploitation du réseau par l'Etat serait infiniment plus profitable au public.

M. Plichon dit qu'il faut que la Chambre se prononce, mais il proteste contre certaines affirmations de M. Bourrat.

M. Plichon ne voudrait pas du rachat, puisque dans 50 ans les compagnies reviendront à l'Etat.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance du 8 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue l'examen du projet concernant les primes à la marine marchande.

M. Bouhey-Alex combat le projet et M. Thierry voudrait que l'on revint au système des primes.

Séance de l'après-midi

M. l'abbé Gayraud dépose une interpellation sur le service d'aumônerie militaire.

M. Firmin Faure demande à interpellier sur la politique extérieure de la France.

M. Rouvier demande le renvoi ; mais M. Faure s'élève contre un acte de haute trahison, car une dépêche sur l'affaire du Maroc a été communiquée à Berlin.

Trois personnes connaissent cette dépêche : Rouvier, Delcassé et le Président de la République.

M. Faure demande que MM. Rouvier et Delcassé soient mis en accusation. (On rit.)

M. Rouvier répond qu'il déposera mercredi un livre jaune.

La Chambre revient à la discussion sur l'antimilitarisme ; MM. Zévaès, Lasies, Berteaux, Deloncle, Jaurès, prennent part à la discussion qui est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

La révolution en Russie

Les condamnés à mort

La Rouss annonce que l'ingénieur Sokolof et quelques autres employés des chemins de fer ont été traduits devant un Conseil de guerre par le commandant Konchka (province transcaucasienne), à cause de la dernière grève, et ont été condamnés à mort.

Le président du Comité des chemins de fer de Samara, a appris le premier, cette condamnation ; il en a fait part au bureau central des chemins de fer à Moscou, en faisant remarquer que si la sentence était exécutée, une grève générale des chemins de fer éclaterait immédiatement.

On a alors adressé de Moscou une dépêche télégraphique au comte Witte, au ministre de la guerre et à celui des voies et communications, à l'état-major et à toutes les administrations des chemins de fer, pour leur demander l'annulation de la sentence de mort.

Le ministre des voies et communications a fait savoir au chemin de fer que l'exécution de la sentence était suspendue provisoirement.

L'agence télégraphique russe annonce de son côté, que ni le comte de Witte, ni le ministre de la guerre, n'avaient appris la condamnation, et que ce dernier aussitôt après avoir reçu la nouvelle, a demandé des renseignements à Konchka, à Askhabad et à Tachkend et a, en même temps ordonné d'ajourner l'exécution du jugement s'il avait réellement été prononcé.

C'est probablement à cause de la grève des télégraphes que l'avis officiel n'est pas parvenu ici.

Assassinat du général Sakharoff

Ainsi que nous l'annoncions dans notre service de dépêche de jeudi, le général Sakharoff a été assassiné. Il a été tué par une femme qui fait partie des bandes révolutionnaires. Le général Sakharoff ancien ministre de la guerre, avait été envoyé dans la province de Saratoff pour réprimer les désordres agraires.

INFORMATIONS

L'Extrême gauche radicale-socialiste

Le groupe de l'extrême-gauche radicale socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Puech. A la suite d'une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Dauzon, Charles Bos, Vazeille, Berteaux, Messimy, Astier, Baudin, Klotz, Steeg, Bourély, Ferdinand Buisson et Petit-Jean, le groupe, à la majorité, s'est prononcé pour l'élection au scrutin public du président de la Chambre.

L'Union Républicaine

Le groupe de l'Union républicaine s'est réuni, sous la présidence de M. Carnot. Après un échange de vues, le groupe s'est prononcé, à l'unanimité des 29 membres présents, contre la proposition tendant à faire nommer au scrutin public le président de la Chambre.

Les puissances et la Turquie

Dans une conférence des ambassadeurs qui a eu lieu mercredi, à Constantinople, on s'est entendu au sujet du contrôle des finances de la Macédoine. Dans la proposition turque, les pouvoirs de la Commission sont limités à deux ans, et les délégués ont le titre de conseillers. L'ambassadeur d'Angleterre avait reçu des instructions en vertu desquelles il devait obtenir l'adoption des propositions anglaises, sans modifications.

Les employés des travaux publics

M. le ministre des travaux publics vient de demander aux ingénieurs en chef des propositions détaillées au sujet du personnel à employer en 1906 dans chaque département ; il insiste particulièrement sur la nécessité de proportionner l'effectif à l'importance réelle des services et donner des instructions précises pour que toutes les suppressions réalisables soient indiquées dans les propositions dont il s'agit.

Le personnel des Trésoreries

La commission de législation fiscale a examiné la proposition de loi de M. Violette, portant organisation du personnel des trésoreries générales et des recettes des finances. Elle a désigné l'auteur de la proposition comme rapporteur provisoire.

Le rapprochement Anglo-Allemand

Lord Avebury, qui a présidé une réunion tenue vendredi à Londres dans le but de provoquer un rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne avait envoyé à l'Empereur d'Allemagne un télégramme pour lui annoncer le succès de la réunion.

Il a reçu la réponse suivante du prince de Bulow : « Sa Majesté l'empereur a reçu le télégramme de Votre Seigneurie, et je

suis autorisé par Sa Majesté à transmettre ses remerciements les plus sincères à vous et à tous ceux qui partagent vos sentiments amicaux et bienveillants. »

Mme Sarah Bernhardt et les « Apaches » Américains

Les journaux rapportent qu'à l'issue d'une représentation donnée le soir par elle à Québec, Sarah Bernhardt a été entourée par une bande d'apaches qui l'ont criblée d'œufs pourris. Mme Sarah Bernhardt avait récemment, au cours d'une interview fait une remarque désobligeante à l'égard d'une certaine classe de la population canadienne.

Petites Nouvelles

Le général Oyama suivi de son état-major est entré triomphalement jeudi matin à Tokio.

D'après le recensement du 1^{er} décembre, Berlin compte 2 millions 33.900 habitants, ce qui constitue en 5 ans une augmentation de 145.052 habitants.

Jeudi, à minuit, une secousse assez forte de tremblement de terre a été ressentie dans toute la région de Bonneville et de Murignier. La secousse a été sensible.

M. Fabre, procureur de la République à Paris, soutiendra l'accusation dans l'affaire Jaluzot qui sera appelée le 28 décembre. M. Jaluzot est inculpé d'abus de confiance et de constitution illicite d'une caisse d'épargne.

Une nouvelle comète a été découverte, jeudi matin, par M. Jacobini, dans le voisinage d'Arcturus.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Victor Meunier dans la France du Sud-Ouest :

Quant au « prince » Louis-Bonaparte, candidat à la présidence, il promettait tout : la paix, l'ordre, la liberté, la décentralisation, les retraites ouvrières, la diminution des impôts. Il s'affirmait défenseur de la religion, de la famille et de la propriété ; déclarait qu'il ne fallait pas voir en lui un ambitieux ; offrait son dévouement à l'affermissement de la République.

Le 10 décembre 1848, il était élu président par cinq millions et demi de suffrages, contre quinze cent mille au général Cavaignac. Dix jours après, le 20 décembre, à la tribune de l'Assemblée nationale, il prêtait solennellement serment de fidélité à la République, prononçant cette phrase : « Je regarderais comme ennemi de la patrie tous ceux qui chercheraient par des voies illégales de changer la forme de gouvernement que vous avez établie. »

Trois ans plus tard, presque jour pour jour, le 2 décembre 1851, il faisait arrêter notamment les principaux défenseurs des lois, expulsait militairement du palais législatif les représentants du peuple, déclarait, par affiches, l'assemblée dissoute, lançait ses régiments sur la foule, noyait dans le sang les essais désespérés de résistance.

CHRONIQUE LOCALE

COUR D'ASSISES DU LOT

C'est demain lundi que s'ouvre à Cahors la session des assises du Lot pour le quatrième trimestre de l'année 1905. Elle sera présidée par M. Treilhaes, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimald et Labatut, juges au tribunal civil.

Deux affaires seront soumises au jury :

Lundi 11 Décembre : Affaire Anne Daubanes, de Boisse. Infanticide.

Ministère public : M. Dossmann, substitut.

Défenseur : M^e Besse.

Mardi 12 Décembre : 1^{er} Grandou Louis ; 2^e Despages Louis, de Martel. Assassinat.

Ministère public : M. Villotte, procureur de la République.

Défenseurs. — MM^e Lacaze et Besse.

C'est donc mardi prochain que sera jugé l'horrible assassinat qui a jeté au mois d'août dernier, la consternation et l'épouvante dans toute la région de Martel. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des débats de cette grave affaire : les accusés risquent fort leurs têtes, dit-on.

CAHORS

Le tyran Rougier!!!

L'état nerveux de M. Rougier s'aggrave ; son excitation nerveuse s'accroît, son incohérence s'affirme, et si les sautes de l'ancien percepteur ne sont pas mieux liées que ses discussions, on désertera son restaurant.

Depuis qu'il est devenu l'humble serviteur de M. Vival, le nouveau directeur du Réformateur est en proie à ces crises fréquentes et épileptiformes qui s'emparent de l'ancien maire de Figeac dès qu'il parcourt le Journal du Lot.

Songez donc ! Nous refusons de nous incliner devant la Majesté déchu de l'empereur de Figeac. Avec les républicains, nous condamnons ses manœuvres hypocritement cléricales et nous défendons contre son ancien chef ce parti radical figeacois qui ne veut pas se laisser domestiquer.

A Cahors, nous combattons ouvertement M. Rey que tous les curés bénissent à l'instar de M. Rougier.

A Gourdon, nous nous dressons plus que jamais contre M. Lachéze, le député-républicain qui se propose de jouer aux élections sénatoriales le rôle néfaste qui fut le sien depuis 15 ans.

Et M. Rougier d'écrire de sa belle plume, sous la dictée de M. Vival « Nous vivons sous le régime de la tyrannie du Journal du Lot ».

Savez-vous que nous serions presque en droit de nous enorgueillir à la pensée qu'on nous attribue une semblable autorité — même tyrannique!!! — sur les masses républicaines du département.

Et savez-vous aussi qu'il est plaisant d'entendre dire par un scribe de M. Vival, — l'homme de toutes les terreurs — que c'est au journal huguenot de la rue des Capucins (style cléricale) qu'on organise et qu'on pratique le despotisme!!!

Décidément, M. Rougier a pris à cœur de nous faire une réclame savante, et nous l'en remercions bien vivement. Mais que penser de la tyrannie légèrement comique que l'ancien percepteur de Sauzet vient exercer lui-même sur le pays ? Le voyez-vous imposant M. Rey aux suffrages des délégués sénatoriaux, prononçant l'excommunication de M. Costes, vouant à l'exécution publique MM. Pezet, Loubet, etc....

Et voilà que devant la tyrannie du Journal du Lot se dresse la tyrannie menaçante du Réformateur personnifiée en M. Rougier. A tyran, tyran et demi... n'est-ce pas ?

Que M. Rougier se défende contre notre domination, nous lui laissons toute latitude à ce sujet, lui assurant simplement que nous saurons, nous, nous affranchir de la sienne.

Oh ! l'odieuse sectaire, en vérité, que ce percepteur en disponibilité, qui, depuis quelques semaines, jette successivement l'anathème sur MM. Pauliac, Costes, Talou, Pezet, Loubet ! Quel abominable tyran vient de se révéler sous la carapace onctueuse de ce vieux suppôt de l'opportunisme ! Guerre au tyran ! Jamais chez nous Rougier ne régnera !!!!!

Mais trêve de plaisanteries et revenons à nos moutons. Car M. Rougier s'escrime par trop à rompre les chiens.

La Mémoire de Verninac

M. Rougier nous reproche de faire parler les morts. Avec le respect, le culte que nous avons ici pour sa mé-

moire, nous avons, le 26 novembre dernier, défendu notre cher disparu contre l'ancien percepteur de Sauzet qui n'avait pas craint — lui le premier — de faire appel à son souvenir.

Nous qui avons connu de Verninac, qui l'avons vécu ; nous qui connaissons M. Rougier, qui l'avons vu, fonctionnaire, avide d'un avancement — hélas compromis ! — se faire dans l'ombre, comme il l'avoue, le plat valet de la République opportuniste, de M. Béral tout particulièrement, pouvions-nous laisser ainsi piétiner le testament politique du regretté vice-président du Sénat ?

Pouvions-nous ne pas rappeler à M. Rougier qu'il flagornait M. Béral à l'époque où le conseiller général de Cazals se dressa contre de Verninac et sa politique radicale dans le Lot ? Notre devoir ne consistait-il pas à rappeler à M. Rougier qu'il n'était en aucune façon qualifié pour donner des leçons autoritaires et tyranniques (!!) au nom du Maître qui nous fut ravi, et auquel peut seul le relire le souvenir des services rendus ?

Et nous mettant en présence des situations actuelles, les prenant une à une, tant à Cahors qu'à Figeac, nous disions : « L'histoire politique de notre département est là pour attester que jamais de Verninac ne voulut ratifier l'élection de M. Rey au Sénat ».

Parlant de M. Vival, nous signalions ses fautes républicaines incommensurables, indéniables et nous prenions à témoin le parti radical tout entier que Verninac les eût condamnés.

L'ancien percepteur de Sauzet a senti que nous avions frappé juste ; il a compris que tous les continuateurs de Verninac étaient avec nous ; et, s'effaçant de l'arène, il a voulu rater un seul de nos arguments, il se tire lamentablement d'affaire en s'écriant : « Possible ! mais Verninac n'eût pas accepté la tyrannie du Journal du Lot ! »

Peut-être eût-il préféré prendre le mot d'ordre auprès de M. Rougier.

Et, ayant posé ce principe, le joyeux traître parisien pense avoir trouvé une explication — qu'il a cru plausible et qui est aussi mesquine que méprisable — de ses attaques contre M. Costes.

M. Rougier veut déloger M. Costes du Sénat parce que, dit-il, il reçoit les ordres du Journal du Lot.

Il serait difficile, croyons-nous, de trouver un exemple de semblable inconscience.

Il y a 8 jours à peine M. Rougier nous reprochait de battre en brèche le projet d'hôtel des Postes auquel M. Costes donnait son concours... et voilà M. Costes accusé de marcher sur notre ordre.

Certes, s'il est un homme politique qui ait essayé nos critiques locales, c'est bien le Maire de Cahors ; nous l'avons prouvé, aux élections municipales ; nous le prouvons chaque jour, en toute indépendance, dans les questions intéressant la ville.

Mais nous avons toujours su reconnaître la fidélité de M. Costes au drapeau radical. Nos raisons de représailles personnelles ont toujours disparu lorsque nous nous sommes trouvés en présence des votes politiques de notre sénateur.

Malgré les preuves quotidiennes d'indépendance à notre égard que donne M. Costes, surtout même à raison de cette indépendance, nous sommes heureux de dire que nous soutenons sa candidature radicale.

M. Rougier a donc manqué son effet et étalé une fois de plus toute l'audace des phrases hypocrites dont il s'est fait le soutien. Et il faut que le malheureux restaurateur soit arrivé au bout du rouleau de ses arguments pour oser faire imprimer qu'il combat M. Costes uniquement parce qu'il le croit susceptible d'obéir à nos injonctions.

Notez qu'après avoir ainsi dépeint M. Costes, M. Rougier affirme qu'il a pour lui, pour sa personne, pour son caractère la plus profonde estime !

Comprenez qui pourra et qu'avec nous voulons bien rire, suivant l'invitation du Réformateur, tous ceux qui ont de semblables incohérences et de si audacieuses balivernes sont incapables de faire pleurer...

M. Talou encore dévoré

M. Talou ne trouve toujours pas grâce devant notre confrère de la rue des Ecoles qui veut bien, qui veut ardemment démolir M. Costes, mais qui ne voudrait pas voir le conseiller général de St-Géry, se mettre en travers de ses projets.

Et nous assistons, très réjouis, au spectacle peu banal que donne M. Rougier attaquant désespérément le sénateur de Cahors et le défendant ensuite contre le péril que pourrait lui faire courir M. Talou.

Comme on le voit, la farce est grossière et cousue de ce fameux fil blanc dont M. Rey est le fournisseur.

Nous n'insistons pas pour le moment ; nous avons dit tout ce que nous devons dire, et nous attendons avec calme les événements qui se préparent. Il est fort intéressant de constater que le Journal du Lot est,

jusqu'à ce jour, le seul organe radical qui combatte vigoureusement, ouvertement la candidature de M. Rey...

Mystère et... secret de Polichinelle !!!

M. Rougier à Figeac

M. Rougier, rappelant les états de service de M. Vival et refusant de discuter les actes réactionnaires commis depuis 18 mois par le député de Figeac, rappelle que M. Pauliac fut élu, en 1890, avec le concours de M. Vival.

C'est exact et nous n'avons jamais soutenu le contraire, M. Vival n'eût, à cela, d'autre mérite que celui de s'incliner devant le désir impérieux du parti qui l'avait porté au pouvoir.

Mais il est faux qu'à la mort de Verninac, M. Vival n'ait point essayé de ravir à l'arrondissement de Gourdon son sénateur.

A cette époque — 1901 — M. Vival émit la prétention de devenir sénateur et ce fut seulement sous la poussée de l'opinion du parti radical qu'il recula devant son hideux projet.

C'est de l'histoire locale cela, et toutes les dénégations que M. Vival nous fait servir par M. Rougier n'en atténueront en aucune façon la portée.

Nos vaillants amis de Figeac sauront répondre comme il convient au débordement d'injures que leur sert le Réformateur.

LA RÉDACTION.

N. B. — M. Rougier, dans le feu de ses élucubrations s'en prend, très nuageusement, à des personnalités qu'il rend responsables de l'attitude politique du Journal du Lot.

Nous tenons à répondre d'un mot. Nous avons ici, en effet, la bonne fortune d'avoir aux heures de lutte, la collaboration de personnalités politiques radicales et radicaux-socialistes indiscutables, ayant donné des gages à notre parti.

Si elles sont connues de l'ex-percepteur de Sauzet, il agira prudemment en les mettant en cause autrement que par des insinuations hypocrites : il n'est pas une seule d'entre-elles qui, à l'exemple de M. Rougier, ne soit toute disposée à entrer en lice et à lui donner la réplique.

N. D. L. R.

Un point d'histoire de politique locale

Le « Journal du Lot » et M. Vival

Le Réformateur essaye d'établir un point de notre histoire politique locale, après avoir longuement ergoté sur la tyrannie (!!!) du Journal du Lot et sur le... désintéressement de l'ex-maire de Figeac.

Il est répondu ci-dessus à la première stupidité malencontreuse que commet le rédacteur du Réformateur, car, au surplus, quand le personnage si autorisé qui a nom Rougier voudra bien établir cette tyrannie, nous nous tenons prêts à notre tour à lui montrer ce que tous les républicains sincères savent, c'est que le Journal du Lot a toujours été aux ordres de la démocratie et jamais au service de personnalités.

C'est le reproche qui soit fait au Journal du Lot par les manitous, chefs de service, potentats de la politique, élus dont l'autoritarisme s'est pendant longtemps exercée impunément contre les électeurs.

Ici, nous avons pris toujours fait et cause pour les sacrifiés, contre ces chefs autoritaires, et c'est ce qu'il faut dire à ces messieurs, et c'est ce qu'ils nous ont dit maintes fois, car ces gens-là préfèrent les domestiques.

C'est pourquoi le Réformateur et certains de ses inspirateurs dont M. Vival, parlent de chapelle, de coterie : le journal serait une coterie, un groupe fermé, une chapelle ; et très sérieusement dans un but facile à saisir, le gendre du vénérable M. Delpeyrier, entonne ce refrain.

Et où donc se tient-elle cette coterie ?

De qui est-elle composée ?

Quels actes arbitraires, quels abus de force ont-ils été commis, par le Journal du Lot ?

Entendons-nous, ô ineffable Réformateur et avouez carrément que c'est parce que le Journal du Lot a refusé, refusé et refusé de servir au doigt et à l'œil les intérêts particuliers de tels ou tels hommes politiques ; c'est parce qu'il s'est élevé, qu'il s'est élevé et qu'il s'élèvera contre toutes les infamies commises malheureusement au nom et sous le couvert de principes démocratiques que le Journal du Lot n'a jamais eu et n'aura pas la faveur des puissants.

Cela, le public le sait bien ; et c'est pourquoi ces puissants enragent ; notre porte, au contraire, disent-ils, est trop ouverte à trop de monde : nos colonnes publient trop souvent trop de protestations contre les misérables attitudes de politiciens hargneux, méchants et brutaux.

Et du reste est-ce que cette classification du Journal du Lot en coterie

ne vient pas du maire blackboulé de Figeac ?

Et puisque le Réformateur, M. Rougier, ce sacrifié des finances, prend la défense de ce sacrifié du suffrage universel figeois, pourquoi n'irions-nous pas jusqu'à nous permettre de donner une petite preuve de ce que nous déclarons ci-dessus :

Oui, pour M. Vival lui-même le Journal du Lot n'a pas été toujours la « coterie, la sale feuille qui n'approuve pas ses actes de politicien intéressé ».

Il fut un temps où M. Vival n'avait pas assez d'éloges, assez de confiance envers cette feuille, mais voilà, le Journal du Lot a refusé de s'incliner trop profondément devant l'ex-empereur de Figeac ; il a refusé de le sacrer chef du parti radical du Lot.

Au lendemain de la mort du regretté M. de Verninac, le 16 mai 1901, M. Vival voyant la succession de l'éminent sénateur ouverte, envisageant avec mécontentement des candidatures à cette succession, écrivait à notre directeur la lettre suivante :

Le Terrier, par Figeac, ce 16.

Mon cher Cousulant,

Je crois qu'avant de donner la note des futures élections sénatoriales, la presse républicaine du Lot aurait besoin de se réunir et de s'entendre. La situation est très grave. De cette élection pourrait découler des suites heureuses ou bien mauvaises pour le parti républicain radical formé et dirigé par celui dont la perte sera d'autant plus facilement appréciée qu'il ne peut être remplacé.

Ne pouvez-vous réunir demain chez vous le directeur du Réveil et les correspondants de la Dépêche, de la France et des journaux qui marchent avec nous.

Je pense arriver le matin à 10 heures et repartir à midi. Si cette heure matinale pouvait vous convenir, vous me feriez plaisir. Sinon, fixez la réunion à deux heures demain chez vous.

Votre dévoué.

L. VIVAL.

Repondez-moi de suite par télégramme adressé à la mairie de Figeac qui me le fera remettre à la campagne.

Ainsi que le demandait M. Vival par la lettre que l'on vient de lire la réunion eut lieu : M. Vival parla longuement et insista surtout pour « que la presse ne mit en avant aucun nom », car, disait-il, de cette élection dépendra également la nomination du chef du parti radical.

Les témoins qui assistèrent à cette réunion ne répondirent rien à l'invitation indirecte qui était faite par M. Vival de le sacrer chef ! Il fut promis néanmoins d'attendre que les candidatures au siège de Verninac soient connues.

M. Vival caressait dès lors un doux espoir ! mais le Journal du Lot se souvenait que M. Vival avait fait en 1891, accepter le principe d'un siège de sénateur par arrondissement et le Journal du Lot ne voulait pas, même en faveur de M. Vival, rompre cette entente :

Figeac avait déjà son sénateur : non bis in idem, déclara-t-il.

Et quelques jours après cette réunion, seul, de toute la presse le Journal du Lot affirma son intention bien arrêtée de soutenir M. Cocula. Il ne tarda pas à être suivi.

Beaucoup de républicains se rappellent certainement ces incidents : pour notre part, ils sont nettement précis dans notre mémoire, ou ce fut croyons-nous, la première élection sénatoriale à laquelle nous collaborâmes : nous défions tout démenti.

On comprendra dès lors que le beau pétard éclata à ce moment, là-bas au Terrier, par Figeac !

De ce jour, le Journal du Lot ne valut rien : ce fut une sale feuille, ce fut une chapelle, une coterie ; la haine rageuse du député se traduisit par ces expressions en même temps que par la défense que le député faisait à ses amis de lire, de répandre le Journal du Lot.

On voit combien il a réussi ! ! !

Voilà la vérité, toute la vérité, ô Réformateur !

Voilà la vraie situation, ex-percepteur de Sauzet ; voilà la traduction de ces expressions de chapelle, de coterie.

Que nos lecteurs examinent l'attitude que de tout temps tint le Journal du Lot en face des potentats de la politique ou de l'administration ; que les républicains appellent leurs souvenirs et ils verront qui du Réformateur (nouvelle manière) et du Journal du Lot a donné comme il donnera le plus de preuves de franchise, d'indépendance et de solidarité républicaine.

LOUIS BONNET.

Procès de Presse à la Cour d'Appel

Avant-hier jeudi ont été appelées devant la 2^e Chambre de la Cour d'Appel d'Agen, les deux affaires d'injures et diffamations, reprochées par la société de Libre-Pensée Science et Raison et par la Chambre syndicale des terrassiers au journal le Quercinois.

Après les plaidoiries de M. Lacaze,

avocat du barreau de Cahors, pour la Chambre syndicale, et de M. Peyrasse, avocat à Toulouse, pour M. Plantade, gérant du Quercinois. M. l'avocat général Bernardbeig a conclu à la confirmation des deux jugements de Cahors.

Arrêt à huitaine.

Syndicat des planteurs de tabac

A la suite de la réunion des membres du syndicat des planteurs de tabac de la commune de Cahors, le syndicat après l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion, et le compte-rendu des différentes démarches, nomma MM. Miquel, des Ramoneux ; Lacroix, de Saint-Henri ; Berrier, de Cahors ; Vinet, d'Arbouys ; Bennac et Palame de Cahors, pour faire partie des commissions d'expertise, de culture et d'assurance.

Ces planteurs et ceux désignés par les autres syndicats communaux constitués à l'heure actuelle, font partie d'une liste qui, arrêtée définitivement dimanche prochain 16 décembre à la réunion de la Fédération, sera ensuite soumise à M. le préfet.

La Cavalerie de Buffalo-Bill

Buffalo-Bill vient de faire abattre à Marseille un certain nombre de ses chevaux. Nous croyons intéressant de signaler les conditions particulières dans lesquelles s'est opérée cette hécatombe. C'est sous les yeux du vétérinaire départemental et de la douane qu'elle eut lieu.

L'intervention du vétérinaire n'a rien qui puisse étonner le public ; mais il n'en est pas de même de celle de la douane, que l'on ne croyait pas voir en cette affaire ; elle n'a pourtant rien que de très naturel, cette surveillance du fisc, et voici pourquoi :

Les chevaux de Buffalo, à leur entrée en France, furent frappés de taxes variant de 200 à 75 fr., suivant leur âge. Ce prélèvement de la douane avait eu lieu sous le régime de l'admission temporaire, qui veut que si les chevaux sont réexportés ou meurent pendant leur séjour en France, les taxes soient remboursées au propriétaire, après, naturellement, vérification de l'identité de ces animaux.

L'administration de la douane exigea de Buffalo, comme caution des engagements d'admission temporaire par lui souscrits, la jolie somme de 250.000 fr.

Sa cavalerie, ayant eu à souffrir d'une épidémie de morve, le colonel Cody ne pouvait songer à vendre ses chevaux, pas même comme viande abattue, qui eût risqué d'être confisquée ; il ne pouvait pas davantage les réexporter. Que faire alors ? Livrer à l'équarrissage les sujets suspects pour obtenir le remboursement des taxes prélevées.

Alors s'explique le rôle de la douane, qui, avant l'abatage, dresse l'état civil des condamnés sur un rapport, qu'elle envoie à l'administration centrale, qui le compare au rapport d'admission, et autorise alors ledit remboursement.

Buffalo a déjà abattu à Marseille plus de cent chevaux ; d'autres encore vont être sacrifiés ; au total, il y aura cent vingt-six victimes, ce qui donnera droit à Cody à un remboursement de 25.000 fr.

Les malheureux chevaux ne sont pas assommés ; on leur fait sauter la cervelle en leur déchargeant dans l'oreille une carabine Winchester de fort calibre : ce genre de mort est assez en rapport avec l'existence de ces nobles animaux, passée au milieu du cliquetis des armes de la troupe quasi-guerrière du colonel Cody.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors

Les membres actifs du Cercle de la J. R. L. sont priés de vouloir bien assister à la Réunion-Matinée qui aura lieu le dimanche 10 décembre à 3 h. de l'après-midi (Siège social mairie).

Ordre du jour :

Poésies, Monologues, etc.

Le Secrétaire.

Nota. — Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle. Présence indispensable.

A propos des vols de linge

Des bruits malveillants, au sujet des vols de linge circulent en ville : C'est ainsi que des malintentionnés citent des noms de personnes comme coupables de ces vols.

M. Andrieux, bottier, demeurant à Cabessus qui serait victime de ces méchantes accusations, nous prie de vouloir bien protester en son nom contre de tels commérages et cancanes.

M. Andrieux, en effet, est un honnête citoyen, au dessus de tout soupçon et digne d'éloges qui a même à son actif plusieurs actes de probité.

Probité

M. Boissières, garçon de bureau à la Poste a trouvé vendredi soir vers 10 heures dans la rue du Lycée, un collet de femme.

Il le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

PROGRAMME DU 10 DÉCEMBRE 1905

Allegro militaire Sellenick
Patrouille Turque Michaëlis
Sobre las Olas (valse) Rosas
Simple Aveu Thomé.
Pour les Bambins (polka) Farbach
Alléx Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 2 au 9 décembre 1905

Naissances

Malrie, Philomène-Louise, rue Montaudré, 3.
Alcouffe, Gabriel-Maurice-Léon, avenue de l'abbattoir.
Gagnayre, Pierre-Antoine, Boulevard Gambetta, 46.
Bruguière, Jeanne-Marie-Madeleine, Boulevard Gambetta, 51.
Huillet, Marie-Thérèse, rue Clément-Marot, 11.

Publications de Mariage

Mouret, Eugène-Elie, filateur, et Bouyssac, Alexandrine, s. p.

Mariages

Blain, Edmond-Louis, employé des tramways, et Sol, Joséphine-Elisabeth, s. p.

Décès

Taillade, Alexandre, cordonnier, 56 ans, rue Mascoutou, 55.
Lagard, Anna, célibataire, 62 ans, rue St-Pierre, 6.
Fourquié, Jean-Pierre, terrassier, 48 ans, à l'Hospice.
Vialaret, Jeanne, veuve Viguière, 68 ans, s. p. à Bégous.
Verdier, Antoinette, veuve Micas, s. p. 81 ans, à l'Hospice.
Lambertie, Clément-Joseph, soldat au 7^e de ligne, 21 ans, à l'Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 8 décembre 8 h. 10 m.

Bruits de guerre démentis

M. Etienne ministre de la guerre fait démentir formellement la nouvelle envoyée par l'Agence Haças au « Courrier Tunisien » annonçant que dans les milieux militaires français on parle d'une guerre probable entre la France et l'Allemagne.

Paris 8 décembre 12 h. soir.

Fin de la session parlementaire

Le gouvernement clôturerait la session des Chambres le 16 décembre.

Au Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres a statué aujourd'hui sur le cas du général Oudard relativement au drame militaire de Lyon.

En Russie

Des dépêches venant de Russie annoncent qu'une sanglante mutilerie a éclaté à Kiev.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 10 h. 10 matin

Mort du Grand Rabbïn

On annonce la mort, à Paris, du Grand Rabbïn de France, M. Zadoc Kahn.

Le général Oudard

Le général Oudard — qui serait responsable du suicide d'un capitaine est mis en disponibilité par retrait d'emploi.

En Russie

La situation s'améliore en Russie. Les ouvriers de St-Petersbourg ont repris le travail.

On annonce aussi que la grève des télégraphes doit prendre fin ce soir ou demain.

Secours aux grévistes

Le Directeur des postes de Pétersbourg a confisqué 80.000 francs provenant de France et destinés aux grévistes Russes.

AGENCE FOURNIER.

Orchestre Symphonique

Le concert de l'Orchestre Symphonique, annoncé pour le 17 est renvoyé au 18 décembre.

Arrondissement de Cahors

Cassagnes

Inter nos. — L'article de dimanche dernier « Finis certain opus », a eu le don d'énerver certains personnages et de dévoiler des secrets. Actuellement chacun se renvoie la paille et nul n'est secretaire !

Mardi dernier, un contribuable demandait à voir le plan cadastral. Il lui fut répondu : Je n'ai pas la clef, c'est le patron, M. le Maire. Souvent il la laisse chez moi, mais je ne suis pas secretaire. Il n'y en a jamais eu ! Voyez chez l'apporteur. Voilà le brave contribuable, au pas de course, parti pour retrouver la fameuse clef de la mairie !

Allons donc, vous savez bien qu'il ne trouverait pas cette clef, chez l'apporteur.

Vous l'aviez vous-même ! La preuve c'est que vous êtes allé chez lui ensuite pour demander à ce contribuable à quelle heure, il pourrait revenir à la mairie ?

Est-ce clair ? Est-ce net ? Pourquoi M. cette attitude ? Quand on a la clef de la mairie, on rend service à tout le monde sans distinction ! Travaillez, allez, on ne vous volera pas votre traitement de « scribe faisant fonction de secrétaire de mairie ».

Inutile de répéter à qui veut l'entendre : le patron c'est le maire — La Paillasse l'a dit, — inutile de chercher à faire tomber les torts sur lui, lorsqu'on n'ouvre pas la mairie ; il a assez de soucis et il regrette trop souvent ce que lui font faire les mauvais conseils.

Ce n'est que l'intérêt qui vous guide, mais rappelez-vous ce proverbe.

« Sol lucet omnibus ».

E. Claire TAPORTE.

Labenque

Justice de paix. — M. Sicard, maire de Montdoumerc, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Labenque en remplacement de M. Bru, démissionnaire.

Les républicains du canton de Labenque, apprendront avec plaisir la nomination dont est l'objet le sympathique maire de Montdoumerc, auquel nous sommes heureux d'adresser de vives félicitations.

Concots

Mgr Cric-Crac. — Son Eminence noire trouve que nous avons mis longtemps à démontrer la valeur de ses affirmations. Et il estime que nos recherches à cet effet ont dû être plutôt pénibles. Dans tous les cas ce n'est pas sa faute, car il ne pouvait mieux s'y prendre pour nous faciliter la tâche.

Lorsque le 4 novembre il prétendit avoir vu l'indécrottable, non pas à travers un trou d'évier où la confusion eût pu se produire, mais dans une fenêtre ordinaire, grande ouverte, on lui glissa avec quelques ménagements qu'il devait être malade. Il insista. Alors on a dû lui dire que c'était impossible puisque le non-décrotte qu'il avait si bien vu ne se trouvait pas à Concots.

Ce ne fut pas autrement difficile, et il n'y eut pas lieu de se mettre en frais d'imagination comme il avait fait lui-même.

Jugez maintenant sa justification : « Mais pourquoi ne pas le dire tout de suite ? »

En effet, s'il avait été prévenu à temps, il eût pu attribuer cette absence au dépit.

Il termine par ces mots : « Vous ne devriez pas écrire des mensonges comme vous les faites à l'égard de certaines personnes qui quoique ne possédant pas toute votre instruction ont un passé aussi enviable que le vôtre ».

Mais, sire Cric-Crac, rappelez-vous donc ces mensonges qui nous auraient échappé et faites-nous connaître ces personnes au passé enviable ; nous ne demandons pas mieux que de nous expliquer et de réparer s'il y a lieu.

Caillac

Notre municipalité. — L'élection de la municipalité a donc eu lieu dans notre commune.

La liste de MM. de Gaudusson, Lugan et Lafage, liste dite d'action libérale (!!!) a été élue sans concurrent.

Les républicains du bloc se sont inclinés devant la réaction ; cette manœuvre est certainement due à des manœuvres de l'administration.

Puy-L'Evêque

Foire. — Les bœufs gras ainsi que les atelages sont en baisse ainsi que les moutons.

Les porcs gras valent à peine 42 fr. les 50 kilos.

Les jeunes porcs de 12 à 25 francs l'un.

Les oies grasses de 80 à 85 cent. la livre.

Canards, 85 à 90 cent. la livre.

Foies d'oie, de 2 fr. 25, à 2 fr. 55 cent. la livre.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets de 2 à 3 fr. la paire.

Crégols

Lettre ouverte à M. le maire de Crégols :

Monsieur le Maire, La polémique relative au sectionnement de Trégoux, vous l'avez inconsciemment provoquée par la délibération municipale, pleine d'erreurs et d'inconvenances, du 15 août dernier : Vous avez tort !

Dans l'enquête sur ce sectionnement vous avez pris parti pour les habitants de Trégoux contre ceux de Crégols : Vous avez tort, vous auriez dû garder la neutralité.

Dans toutes les élections vous vous êtes toujours coalisés avec les électeurs de Trégoux pour battre les candidats républicains :

Vous avez tort.

Vous avez traité d'ânes, par la voix de votre défenseur, ceux qui ont voté pour le sectionnement de Trégoux : Vous avez tort.

Que vous a-t-on répondu ? Rien ! Voyant le mauvais effet produit par cette proteste turpide, vous avez fait dire, dans la *Quercinois*, d'abord, que vous ne visiez que cinq ou six étrangers, puis deux ou trois seulement, comme si dans l'affaire nous n'étions pas tous solidaires. Nous supposer assez naïfs pour avaler ces bourdes, c'est se moquer de nous triplement, vous avez tort !

Pour vous venger contre ces honorables citoyens qui ont fait acte d'indépendance dans l'enquête du dit sectionnement, vous avez imaginé, n'osant le faire vous-même, de les cribler d'injures par un de vos acolytes, pas bien savant, mais très insolent, vous figurant qu'ils répondraient à ses grossièretés par des grossièretés, que vous seriez ainsi hors de cause, et que vous pourriez rire sous cape du succès de votre stratagème, mais ils ont vu clair, et ils n'ont rien répondu aux articles haineux, ordures et mensonges.

Les dédains vous moquer, vos injures !

Maintenant si cela vous amuse de les turpiner vous pouvez le faire, mais ils ne vous répondront pas.

Vous êtes un partisan de l'ancien régime, vous avez signé et fait signer une protestation contre la séparation des églises et de l'état ; Vous regrettez l'ancien temps, le temps où l'ouvrier ne gagnait presque rien ; vous regrettez le temps où il fallait payer deux ou trois cents francs d'impôts pour être électeur ; tout cela c'est votre droit, mais à notre tour nous avons bien celui de faire et de penser autrement que vous.

Vous dites que le sectionnement de Trégoux est inique, et nous nous estimons qu'il est juste ; nous ne sommes pas d'accord.

Tout ce qui est pas vos intérêts est injuste : mais c'est juste pour vous, que votre fils aîné, un des plus robustes garçons de la commune, grâce à vos protecteurs, dites-vous, ait été ajourné deux fois, alors que ses camarades ont fait trois ans de services militaires.

Votre justice, Monsieur le Maire, va à cloche pied, et la nôtre à plein pied.

Vous avez intitulé votre article furi-bond du 25 Novembre dernier, dans la *Quercinois* : Bile rouge ; Ici une explication est nécessaire. Il ne faut pas confondre bile rouge avec terre rouge ; Bile rouge est le nom d'une maladie, et terre rouge, le surnom, dit-on, de votre défenseur inconnu.

Un groupe de républicains.

COMÉDIENS !

par Jacques Lémann, est une œuvre de psychologie curieuse, passionnante et véruce... Elle intéresse d'autant plus le public que les personnages en scène appartiennent à notre Quercy.

Se vend dans toutes les librairies et gares : 3 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Election des délégués sénatoriaux. — Ont été élus délégués : MM. Ayroles, maire, clercal et réactionnaire ; Trassy, notaire, président du comité de la Paroisse Française.

Suppléant : M. Lapeyre, président du conseil de fabrique.

Puybrun

Election des délégués sénatoriaux. — Les électeurs de notre bonne ville de Puybrun n'ont pas été peu surpris dimanche dernier de voir que notre Conseil municipal réduit aux trois-quarts de ses membres procédait quant même à l'élection des délégués sénatoriaux.

Il est vrai de dire qu'à Puybrun on ne se croirait pas en France ; le maître qui préside aux destinées de notre chère commune convert en haut lieu fait à peu près ce qu'il veut, il n'y a pas de loi pour lui, son Conseil municipal toujours docile ne fait qu'à sa guise, il n'a qu'à tirer la ficelle ou lever le doigt pour que ces guignols exécutent la manœuvre demandée. La moindre velléité d'indépendance est tout de suite réprimée par un de ces regards aimables d'un de ses secrétaires. Vous ne serez donc pas étonnés chers lecteurs d'apprendre que « lui » toujours « lui » et son adjoint se sont fait nommer délégués par 9 voix sur 9 votants. Jusque là tout avait bien marché ; pour l'élection du sous-délégué ça n'a pas été la même chose. Il est vrai que lui n'était plus en cause. Un des derniers élus du Conseil municipal renégat du parti radical, se présentait comme candidat à la suppléance, faisant valoir parait-il la qualité de père de famille et les services rendus par lui à la commune, s'attira cette cinquième apostrophe d'un de ses collègues « il y a peu de temps que vous étiez avec les radicaux, revênez-vous n'avons pas besoin de vous » sur ce le postulant sous délégué se retira n'attendant pas la fin de la séance. On nomma à sa place un ancien Conseiller moins ambitieux.

En résumé chers amis si le bloc sénatorial n'avait pas d'autres soutiens que les délégués de la commune de Puybrun qui est cependant foncièrement républicain il serait bien à plaindre, heureusement qu'il n'en est pas ainsi dans les environs.

Un Blocard.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 7 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures du matin. Le conseil approuve la cession faite à M. Lades Léopold de 49 mètres 50 de terrain retranchés par voie d'alignement du chemin de grande communication N° 33, au prix de 4 f. 95.

Est approuvée la promesse de vente faite par M. Georges Pradel, ingénieur des Arts et Manufactures à Figeac, pour l'ouverture du chemin de grande communication N° 43, d'une parcelle en nature de bois et d'une contenance de 21 ares 74, au prix de 380 francs.

Comme il n'existe pas à Cajarc de monopole pour les inhumations, il n'y a pas lieu de prendre la délibération demandée par M. le sous-préfet pour sa réglementation.

M. le maire donne connaissance au conseil des modifications que M. le sous-préfet demande au plan des écoles. Le conseil approuve les modifications sous certaines réserves.

Cadriou

Singulier Conseil Municipal. — Par suite de la nomination du fils du maire et gendre de l'adjoint, comme conseiller municipal, le Conseil se trouve irrégulièrement composé.

Il nous avait semblé toujours que la loi s'opposait à ce que des parents aussi proches siègent ensemble dans une assemblée communale.

Quand nous aurons ajouté que deux autres conseillers municipaux sont proches parents des trois personnes dont nous venons de parler, on se demande si le Conseil Municipal de Cadriou n'est pas devenu un Conseil de famille.

Qu'en dit M. le préfet ?

Livernon

Mercredi dernier un pauvre vieillard venait s'échouer dans la commune de Livernon. Après avoir passé la nuit dans une grange sur de la feuille humide, il a été trouvé le lendemain matin mourant d'inanition et de froid.

L'adjoint au maire prévenu de ce fait l'a fait porter dans une ancienne cave où écurie, où l'air n'arrive que par la porte ouverte.

Comme lit on lui a donné une poignée de paille et le pauvre homme a dû passer la journée et une partie de la nuit de jeudi dans cet endroit infect où on n'aurait pas voulu laisser un chien malade.

Quand on a ouvert la porte, vendredi matin, on n'a plus trouvé qu'un cadavre.

Le devoir le plus élémentaire de l'adjoint eût été, ce me semble, de mettre cet homme, quoique étranger à la commune, dans un endroit au moins sain et chaud en attendant de le faire rapatrier.

Il paraît qu'il y a un bureau de bienfaisance dans la commune et un lit à donner aux plus malheureux. On se demande à quoi peut servir ce bureau de bienfaisance s'il ne peut soulager momentanément un vieillard à la fin de sa carrière.

Il serait à désirer que cet acte inhumain fut le dernier de ce genre.

Il semblerait qu'un arrêté préfectoral qui obligerait les communes et particulièrement les chefs-lieux de canton, à avoir un local sain pour les malades étrangers, serait le bienvenu de tous les déshérités de la fortune qui ne savent où aller se reposer quand la maladie les surprend en route.

Foire. — La foire du mois de décembre a été cette année, bien approvisionnée en gibier de toutes sortes, principalement en grives qui ont abondé dans notre contrée. Aussi ne les a-t-on vendues que 0,45 pièce.

Les lièvres se sont vendus 1 fr. la livre. Les perdreaux 1 fr. 75 et 2 fr. pièce. La volaille 0 fr. 50 la livre.

Les porc gras 45 et 50 fr. les 50 kil. selon qualité.

Les oies 0 fr. 85 la livre. Les foies 2 fr. 50.

Les œufs 1 fr. 10 la douzaine.

Il y a eu sur le marché aux bœufs et brebis un assez grand nombre de transactions.

Aynac

Conseil municipal. — Dimanche 3 décembre a eu lieu à Aynac la deuxième réunion du conseil municipal pour la session de novembre.

M. Poujade, adjoint, présidait la séance (le maire étant encore absent). Etaient présents : MM. Mombertrand, Barbaries, Barges, André, Ayroles, Moncany, Leyjet, Marty et Cros.

Ont été élus délégués sénatoriaux : M. le comte de Toulouse-Lautrec, maire.

M. Poujade, adjoint.

M. Ayroles, conseiller municipal, a été élu suppléant.

Pour procéder à la distribution des secours aux réservistes, le conseil s'est formé en comité secret. Nos écoliers qui disaient cependant que leurs adversaires n'avaient jamais fait preuve de justice, ne se souciaient guère parait-il que les électeurs soient au courant de leur administration.

Je me garderais bien de les taxer d'injustice, mais il me semble que quand on veut faire son devoir on n'a pas besoin de se cacher.

E. G.

Encore notre Catho. — Un jeune d'Aynac veut bien, dans la *Défense* nous donner le compte rendu de cette grandiose réunion de notre jeunesse catholique.

Les assistants nous dit-il, étaient au nombre de 500. Ce qui nous porte à croire que ce « jeune » peut être un peu vieux, car il ne nous dit pas que cette foule était en majeure partie composée de femmes ou d'enfants (il n'y avait pas 30 hommes de la commune au-dessus de 20 ans).

On peut bien lui pardonner cette pédalade car il n'est peut-être pas très fort sur le calcul, mais connaissant pro-

blement très bien son évangile, il se sera rappelé le miracle de la multiplication des pains, et aura eu par ce fait le système pour trouver le chiffre qu'il annonce.

Le comte de Toulouse, nous dit encore ce fameux reporter, a ouvert la séance par un brillant discours dans lequel il a fait allusion à l'entente du bloc pour « conserver l'assiette au beurre », dit-il ; et il a conseillé à ses auditeurs de suivre cet exemple. Ceci n'est pas étonnant car il lui tarde beaucoup d'y goûter dans « cette assiette au beurre », mais ce n'est pas une assiette qu'il lui faudrait, à lui, c'est un grand plat pour en prendre beaucoup.

Sa présence dans cette société ne nous surprend pas non plus, car on sait bien qu'il assiste plus volontiers à ces sortes de réunions qu'aux séances du conseil municipal.

Il termine enfin son discours, en exhortant ces braves gens à lutter contre le gouvernement, et il leur cite pour les encourager, l'exemple des catholiques d'Allemagne. Et ce sont ces sortes de gens qui se disent patriotes ! Ah oui ! de vrais patriotes romains par exemple.

Après M. le comte, la catho cadurcienne prend la parole.

Nos cléricaux s'attendaient à voir un grand personnage, un orateur de talent ; mais quel déception ! on leur a présenté un fluquet.

A son air pitoyable, à sa mine déconfite, à sa parole embarrassée, personne n'a reconnu ce génie tant vanté.

Est-ce là le disait-on le grand conférencier annoncé avec tant de fracas. Ça n'en valait guère la peine.

Ce fameux orateur annonce tout d'abord qu'il veut travailler à relever la société ! Il sait bien à quelle caste de gens il s'adresse pour débiter de pareilles balivernes. Lui, relever la société ! Ah le pauvre, il y a vraiment de quoi rire.

Il voudrait mieux qu'il dise que le gent cléricale est jalouse du progrès républicain, et furieuse de voir que l'autorité lui échappe, que son omnipotence s'écroule.

Le premier point du programme, cléricale, c'est la piété, nous dit encore ce Pierre l'Ermite moderne, sans vouloir tout de même être des moines sans cesse occupés à dire leur chapelet. Ah ! on le sait depuis longtemps qu'ils ne sont dévots que pour la forme.

Ecoutez encore cet « illustre ». Ils savent, nous dit-il, faire leur devoir quand le moment sera venu. Mais quand arrivera-t-il ce moment ?

Nous ennemis, dit encore ce spirituel (j't'crois) orateur, ne veulent supprimer notre religion que pour le triomphe de la leur.

Et dire que cet orateur doit son bien-être à Gambetta et lui, il combat la République. Ah si le grand tribun vivait encore !

Enfin après la conférence, nous dit encore le correspondant de la *Défense*, et y eut un si grand nombre d'adhérents pour la J. C. que le secrétaire suffisait à peine à les inscrire ; mais il ne nous dit pas si ce secrétaire écrivait aussi vite qu'il marche. Il a l'air si débrouillard le secrétaire de notre catho.

Enfin, chers lecteurs pour vous démontrer l'utilité de ces sortes de réunions, je dois vous dire qu'il fut dit-on certaines personnes qui sortirent de la conférence tellement contentes qu'en chemin elles firent mainte bonne œuvre que la gendarmerie fut appelée à constater.

Nous en reparlerons s'il y a lieu.

JACQUES, l'Indiscret.

« Voir aux annonces, les ventes de terre à bon marché en Algérie »

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La St-Eloi. — La société de secours mutuels de St-Eloi a célébré lundi dernier, sa fête annuelle par un banquet qui fut servi dans la vaste salle de la mairie, salle, que M. le maire, en parfait mutualiste, avait bien voulu mettre à la disposition de la société et du maître d'hôtel M. Jean Salles.

A midi précis, sociétaires, membres honoraires, retraités et invités au nombre de 82 furent fidèles au rendez-vous ; malgré que les places ne fussent assignées à l'avance, dans un ordre parfait, chacun prend place, et, une fois tous les convives installés, un coup d'œil magnifique se déroule à vos yeux.

On est saisi, dans cette immense salle, par l'attitude de gens heureux de se retrouver face à face, tant l'amour de la solidarité et de fraternité règne parmi ces sociétaires.

On ne se rappelle, et je ne me rappelle, avoir vu une manifestation aussi grandiose, et aussi imposante, depuis que la société fête son anniversaire. Je n'ai pas besoin d'ajouter que pendant tout le repas la plus franche gaieté n'a cessé de régner ; pas le moindre incident, pas même le moindre accident, et suivant l'expression d'un convive, pas une goutte de vin n'a taché la blancheur de la nappe, tant l'ordre régnait.

Si jamais je me suis plu à rendre un hommage mérité, je me plais à le rendre à M. Dauliac, le sympathique président de la Société, je me plais à constater l'autorité et le respect qu'il inspire à tous les sociétaires, et en revanche, les amitiés et les sympathies de chaque sociétaire, qu'ils ne cessent de la prouver en toute occasion.

On se demande comment une pareille harmonie peut exister dans cette société si nombreuse ; c'est qu'en plus des liens de solidarité et de fraternité, les sociétaires sont unis aussi par les liens d'amitié, de respect et de dévouement les uns pour les autres.

Au dessert, M. Dauliac, le sympathique président, se lève et dans un discours où l'on sent l'attachement et le dévouement qu'il a pour la cause de la Mutualité, il rappelle la formation de la Société qui existe depuis 1851, évoque le souvenir des premiers fondateurs et

des présidents qui se sont succédés, montre le zèle des anciens sociétaires et la persévérance qu'il leur fallut pour arriver à bonne fin tant les esprits de l'époque étaient adversaires de la mutualité.

Mais aujourd'hui, dit-il, où notre société ne fait que prospérer grâce à votre dévouement et à votre discipline, et grâce aussi aux concours généreux du gouvernement de la République, je vous invite en mutualistes à attirer le plus d'adhérents possible ; et pour donner plus de force et d'expression à son idée, il rappelle le passage de discours de Barbet au banquet d'Exideuil.

« La mutualité, disait cet homme de bien, est l'union des faibles pour s'en traider et parer aux nécessités de l'existence, elle est la libre association de citoyens libres, elle est mesurée, sage de concorde et de paix sociale, elle n'humilie personne ».

Il boit ensuite à la prospérité de la société et porte un toast aux membres du bureau, et invite tous les convives à porter un autre toast à M. le maire de Gourdon pour le concours et l'amabilité qu'il apporte aux œuvres mutualistes et à M. le Sous-Préfet comme représentant du gouvernement de la République dont la Société n'a qu'à se féliciter.

Ensuite et toujours dans un ordre parfait, plusieurs sociétaires égayèrent par leur chansons parfois comiques, parfois même désoyables.

En somme bonne fête où tout le monde était heureux d'avoir assisté au banquet.

Je ne saurais terminer ce compte rendu sans oublier Monsieur et Madame Salles pour le menu si copieux où rien ne laissait à désirer, pour le service qui se fit d'une façon irréprochable. Je leur adresse au nom de tous les convives nos vives félicitations.

Je forme des vœux pour que l'année prochaine pareille fête ait lieu.

Un Sociétaire.

Gramat

— Jeudi soir ont eu lieu les obsèques du facteur Delbut, qui desservait la commune du Bastit.

Une grande affluence d'amis assistaient à la cérémonie.

Tous les facteurs étaient présents ayant à leur tête notre sympathique directrice des postes de Gramat, Mame Gary et M. Castellan, brigadier-facteur.

Deux magnifiques couronnes avaient été offertes l'une par l'association générale des sous-agents des Postes Télégraphes, et l'autre par les facteurs de Gramat. Sur la tombe, M. Castellan, brigadier-facteur, a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs, Au nom du Directeur départemental des Postes et Télégraphes dont je suis ici le représentant, j'ai le triste devoir d'accompagner à sa dernière demeure notre camarade Delbut ; je ne laisserais pas fermer cette tombe sans lui adresser un dernier mot. Delbut était un brave homme dans toute l'acceptation du mot, et au moment où après 27 ans de services il pouvait espérer jouir dans un repos relatif, la mort impitoyable est venue le ravir à l'affection des siens et le coucher dans cette tombe.

La présence à cette cérémonie des nombreux habitants du Bastit qui desservait nous montre combien il avait su se faire aimer par tous ceux qui l'approchaient.

Dormez en paix, cher ami, l'administration saura récompenser vos 27 ans de services en accordant à votre épouse une juste et équitable récompense.

En cette pénible circonstance, j'adresse à Mme Delbut et à ses enfants mes plus sincères condoléances.

Camarade Delbut, adieu. Après lui, le citoyen Delpech, facteur local de Gramat, au nom de l'association générale des Postes, agents des Postes et Télégraphes, prononce le discours suivant :

Discours prononcé par M. Delpech facteur rural

Mesdames, Messieurs, Camarades, Avant que cette tombe se ferme, je ne veux point faillir à la pénible mission qui m'incombe, malgré que la douleur m'étreigne, je ne veux pas au nom de l'Association générale des postes et télégraphes de France et de colonies et des camarades du bureau de Gramat, que notre regretté Delbut, s'en aille sans lui adresser un dernier adieu.

La mort, cette grande faucheuse qui frappe sans se rendre compte des personnes qui tombent sous sa faux, vient de l'enlever après une courte maladie à l'affection des siens.

Nul parmi nous ne pensait perdre si tôt ce bon et loyal camarade qu'était Delbut.

Nous te regrettons cher ami parce que tu avais un cœur enclin à la solidarité, cherchant sans ménager tes efforts à accélérer le mouvement qui s'était dessiné il y a six ans dans la grande famille postale.

Tu avais compris qu'il était nécessaire que nous soyons tous unis et au moment où tu commençais à récolter ce que tu avais été un des premiers à semer tu t'en vas frappé par la mort inexorable, laissant ta famille dans la plus grande douleur.

Tu t'en vas, cher camarade, après 27 ans de service, après avoir rempli ton devoir au mieux des intérêts de l'administration et du public, alors que quelques années seulement te séparaient d'un repos bien gagné.

Au nom de l'Association générale, au nom des camarades du bureau de Gramat, j'adresse à ta famille, à la famille éploée, l'expression des regrets que ta perte laissera en nous.

Au nom de tous amis et camarades, adieu camarade Delbut, que cette terre te soit légère.

Nous adressons en notre nom personnel à la famille Delbut nos plus sincères condoléances.

Rignac

M. Malvy, le sympathique Conseiller Général de Vayrac et candidat à la députation sera à Rignac dimanche pour pré-

sider à la formation du Comité radical de notre commune.

Nous invitons tous nos amis républicains de Rignac à s'y rendre en plus grand nombre possible afin d'assurer dans notre commune, trop longtemps asservie par la réaction, le triomphe des idées que défend avec tant de talent M. L.-J. Malvy.

Dégagnac

La Foire. — Notre foire du 5 décembre est l'une des plus importantes de l'année ; aussi tous les marchés étaient-ils bien approvisionnés.

Marché aux bœufs, transactions lentes.

Foirail aux moutons : cours habituels. Volailles : poules et poulets, 1 fr. ; dindes 0 fr. 90, le kilo.

Oies et canards gras : 0 fr. 80 et 0 f. 85 la livre, poids vif.

Gibier : lièvres de 3 à 4 fr. ; perdreaux 2 fr. ; lapins de garenne 1 fr. 25 ; grives 0 fr. 40 la pièce.

Œufs : 1 fr. la douzaine.

Marchés aux truffes et aux foies gras. — C'était la première fois que ce marché était tenu. La quantité de marchandise apportée sans être considérable, était suffisante pour un début. Elle était surtout de qualité supérieure. Il y avait de 3 à 4 quintaux de foies gras de très belle apparence. Ils ont été enlevés rapidement et payés de 2 fr. à 2 fr. 50 la livre.

9 à 10 quintaux de truffes apportés ; 3 à peu près de vendus dans les prix de 7 à 8 fr. le kilo.

Les vendeurs avaient de très belle marchandise qu'ils n'ont pas voulu livrer au prix relativement peu élevé de l'offre. Ils ont préféré attendre quelques jours. A signaler deux superbes paniers, l'un de 4 kilos, à M. Gélis de Catus ; l'autre de 5 kilos à M. Labarre de Laborie Madone, près Salviac. La commission chargée de la distribution des primes a accordé les deux premiers prix à ces propriétaires.

Il est à présumer que ce marché prendra une extension de plus en plus importante. Dégagnac est en plein centre de la production de la truffe.

La proximité de la gare facilite les expéditions.

Il nous a été rapporté que la municipalité de Dégagnac, en présence de ce premier succès, est disposée à consentir d'importants sacrifices pour favoriser ces marchés.

Nous aurons l'occasion d'en reparler.

LISTE

des délégués sénatoriaux

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors Nord

Cahors. — d. Combarieu, Parazines, Rouffy, Philipon, Tassar, Delbru, Lacroix, Besse, Perié, Combelles, Darquier, Delpech. — s. Vinet, Ressaiguer, Durranc.

Espère. — d. Miquel, Jean. — s. Lasserre, Joseph.

Lamagéleine. — d. Clary, Ambroise. — s. Delon Victor.

Larroque-des-Arcs. — Miquel Jean-B. — s. Conquet Jean.

Mercuès. — d. Pouly Paul, Villières Auguste. — s. Carriol Alithe.

Pradines. — d. Pillat Charles, Roux Justin. — s. Malbert Jean.

Valroufié. — d. Grézes Jean-Baptiste. — s. Calvet Pierre.

Canton de Cahors Sud

Arcambal. — d. Girma Eugène, Cayla Baptiste. — s. Deltheil Antoine.

Labastide-Marnhac. — d. Bonnet Joachim, Massip Antoine. — s. Besse Jean-Guillaume.

Montat (le). — d. Fournié Paul, Lezeret Albert. — s. Girma J.-P.

Trespoux-Rassiel. — d. Henras, Bouscat. — s. Aldhuy.

Canton de Castelnaud

Castelnaud. — d. Bouchet Jean-Baptiste, Tulle Frédéric, Raygasse, Barthélémy, Sabatié Aug., Delbos Antoine, Fournols Antoine. — s. Gimbire Elie, Gramond J.-P.

Cézac. — d. Crayssac J. P. — s. Vidal Denis.

Flaugnac. — d. Garrigue, Gimbire Henri. — s. Gishert, Ant. E.

L'Hospital. — d. Espéret Blaise. — s. Astorg Blaise.

Pern. — d. Lavergne, Cros François — s. Troussel Joachim.

Sainte-Alauzie. — d. Auréat Léopold, maire. — s. Roux, Gérard Louis.

Saint-Paul-Labouffie. — d. Lacaze Louis, Linon Jacques. — s. Pons Jean.

Canton de Catus

Boissières. — d. Cuniac Alain, Lafon Firmin. — s. Ruayres Avenirin.

Calamane. — d. Riblé Marcelin. — s. Riblé.

Catus. — d. Lacombe Paul, Lagaspie J.-B. — s. Courtil Marcelin.

Craysac. — d. Bergon Antoine, Bessat Frédéric. — s. Québre Edouard.

Francoùls. — d. Périé J.-P., Gaillard Alain. — s. Marrou Augustin.

Gigouzac. — d. Laborde Louis-Octave. — s. Besse J.

Junies (les). — d. Solmiac, Foulié Baptiste. — s. Delmas Pierre.

Labastide-du-Vert. — d. Pons Eugène. — s. Brouet Stanislas.

Lherm. — d. Bousquet Jacques, Taurin Marcelin. — s. Bousquet Antoine.

Maxou. — d. Garrigou Baptiste, Marrou Edouard. — s. Combes Hilarion.

Canton de Lalbenque
Aujols. — d. Bach Jean-Marcelin, Frayse Jean. — s. Puech Achille.
Bach. — d. Gaven J.-P. — s. Burg Firmin.
Belfort. — d. Caminel Antoine, Vaysses Guillaume. — s. Laval.
Belmont. — d. Brugidou Louis. — s. Boulpant Pierre.
Cieutat. — d. Deltail Antoine. — s. Bourrières J.-L.
Cremps. — d. Sembel Jean, Combarieu Guillaume. — s. Conquet Jean.
Escamps. — d. Roques J.-P. — s. Couffin Baptiste.
Flaujac. — d. Lalande Célestin. — s. Bordes Pierre.
Fontanes. — d. Cazes, Alaux. — s. Alméras.
Labrugade. — d. Roques Louis. — s. Barthes François.
Lalbenque. — d. Gaillard P.-A., Couderc F., Deltail P. — s. Boisset J.-R.
Montdourmer. — d. Suard Édouard, Périé J.-s. Soulaumia Jean.
Vaylats. — d. Bru Louis, Conte. — s. Pignière Léopold.

Canton de Lauzès
Blars. — d. Lapergue. — s. Poujade Jean.
Cabrerets. — d. Rouquié Edouard, Morel Adrien. — s. Course Gérard.
Cras. — d. Rouquié maire. — s. Besières.
Lauzès. — d. Courdès J.-I. — s. Faurie Jean.
Nadillac. — d. Sudrès Basile. — s. Besse.
Orniac. — d. Cassan Casimir. — s. Rouquié François.
Sabadel. — d. Bastide. — s. Massip.
St-Cernin. — d. Latour Auguste, Pagnan Eugène. — s. Imbert Basile.
St-Martin-de-Vers. — d. Pradié. — s. Soulié Emile.
Sauliac. — d. Salgues de Gèniès. — s. Pons Guillaume.
Sénailiac. — d. Delfau Gabriel, Delpèch Henri. — s. Sindou Gérard.

Canton de Limogne
Beauregard. — d. Escassat J.-P., Debons Jules. — s. Gasc Louis.
Calvignac. — d. Theil Jules, Bru Séraphin. — s. Moulhaysat.
Cévenières. — d. Couderc Louis, Bons J.-F. — s. Balat Alain.
Concois. — d. Cavallé, Bousquet. — s. Bouyssou.
Laramière. — d. Masbou Jean, Savignac J.-P. — s. Neulat Jean.
Limogne. — d. Pradines Charles, Espinasse Pierre. — s. Lafon J. A.
Lugagnac. — d. Bach Jean. — s. Calmel Jean-Baptiste.
Promilhanes. — d. Lafon Lucien, Pégourié. — s. Grégory Baptiste.
Saillac. — d. Rames Emile, Guiral. — s. Frayse Louis.
St-Martin-Loubouval. — d. Thalamas Auguste, Masbou. — s. Andissac P.
Varaïre. — d. Courpet, Balat. — s. Cavalier P.
Vidaillac. — d. Andrieu André. — s. Andrieu Germain.

Canton de Luzech
Albas. — d. Mourguès Diendoné, Brassac Ypprien. — s. Constans Paul.
Anglars-Juillac. — d. Chapt Aladé Frédéric. — s. Lacavalerie L.
Bélave. — d. Rainy Alfred, Rainaly. — s. Chapt Léon.
Caillac. — d. Lafage Alfred, Lugan Adrien. — s. Baudel Pierre.
Cambayrac. — d. Bessières Antoine. — s. Albert Baptiste.
Castelfranc. — d. Paillas Camille. — s. Bouyssou François.
Carnac-Rouffiac. — d. Molinié J.-P., Fauvel J.-P. — s. Couaillac Louis.
Donelle. — d. Rigal, Peyrot, Arnaudet François. — s. Albert Adolphe.
Luzech. — d. Lugan Emile, Derrupé Martial, Delbreil Scipion. — s. Desprats Auguste.
Parnac. — d. Pons J.-B., Bouloumié A. — s. Calvet Martin.

St-Vincent. — d. Pélissié Marcel, Bergougné Adolphe. — s. Delpouget Auguste.
Sauzet. — d. Régnaud Elie, Saniès François. — s. Combes Jean.
Villesèque. — d. Bouscat François, Lasbougues Antoine. — s. Dufour Fr.
Canton de Montcuq
Bagat. — d. Chovel Ferdinand. — s. Roux Firmin.
Belmontet. — d. Lespinet Isidore. — s. Lagard Jean.
Boulvé (le). — d. Dézoliés Frédéric, Guignes Henri. — s. Mourguès Denis.
Fargues. — d. Bataille Henri. — s. Lacombe.
Lascabanes. — d. Clary Alis. — s. Gausserès.
Lebreil. — d. Pax, maire. — s. Brégeau Jean.
Montcuq. — d. Lagarde Léopold, Peindarie Léon, Calassou Clément. — s. Boudou Antoine.
Montlaun. — d. Montagnac. — s. Rouges Baptiste.
Saint-Cyprien. — d. Boutignes, Mercadié Eugène. — s. Bley Louis.
Saint-Daunès. — d. Lacombe Urbain. — s. Aladé Pierre.
Saint-Laurent. — d. Rescousséry Henri. — s. Denègre.
Saint-Matré. — d. Jordy Jean. — s. Calassou Célestin.
Saint-Pantaléon. — d. Vilas Louis, Michel Frédéric. — s. Miquel Damase.
Sainte-Croix. — d. Bordet Jean-Pierre. — s. Braman Victor.
Saux. — d. Galax Pierre. — s. Bonysou.
Valprionde. — d. Dubosc Alis. — s. Allduy Victor.

Canton de Puy-l'Évêque
Duravel. — d. Capoulan Pierre, Bousquet Elie. — s. Lassaque François.
Floressas. — d. Brugalières Joseph. — s. Delard René.
Grézels. — d. Carrié Charles. — s. Molinié Jean Félix.
Lacapele-Cabanac. — d. Loussert Clément. — s. Maratuech.
Lagardelle. — d. Capmas Isidore. — s. Dulac François.
Mauroux. — d. Couture Alfred, Tanays Faustin. — s. Lescoul Alexandre.
Montcabrier. — d. Dulac Abel. — s. Rigal Adrien.
Prayssac. — d. Penel Achille, Berrié Pierre, Boutarel. — s. Bérié Jean.
Puy-l'Évêque. — d. Guingal, Leygues, Miquel. — s. Picourt.
Sérignac. — d. Laval Charles. — s. Sagnes.
St-Martin-le-Redon. — d. Bessières Pierre. — s. Vidou Pierre.
Soturac. — d. Rigoula Pierre, maire, Denuc. — s. Lacombe Symphonien.
Touzac. — d. Arnal. — s. Mortelon.
Vire. — d. Durou Alexandre. — s. Combes Victor.

Canton de Saint-Géry
Bergant. — d. Arnaudet Louis. — s. Lestrade Antoine.
Bouziès. — d. Croq Raymond. — s. Bessac Gustave.
Cours. — d. Iches Charles, Jouclas Paul. — s. Sembel Jean.
Créglols. — d. Parra Casimir. — s. Loumet Eugène.
Esclauzels. — d. Bergougnoux Antonin. — s. Jouclas Baptiste.
Saint-Cirq-Lapopie. — d. Bessac Aimé, Garrigues Gervais. — s. Bach Paulin.
Saint-Géry. — d. Dablan, Cayla Raymond. — s. Marceac.
Vers. — d. Constant Jean, Cambornac Hippolyte, tous deux élus au bénéfice de l'âge. — s. Arnal père.
Tour-de-Faure. — d. Garrigues Amédée, Bénéch Elophe. — s. Rulhes Léon.

Nos renseignements étant encore incomplets pour les délégués de l'arrondissement de Figeac, nous publierons cette liste mardi.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Canton de Gourdon
Gourdon. — d. Linol, Fleuret, Danliac, Grandié, Cabanes, Laurie, Isidore, Simon, Métaïe. — s. Boy, Cassagnes.
Milhac. — d. Montet. — s. Born.
Anglars-Nozac. — d. Soulacroup, Jauvion. — s. Malleville.
Pavignac. — d. Malbec, Courtiol. — s. Picardou.
Rouffilhac. — d. Ayzac Gabriel. — s. Laval Pierre.
Saint-Cirq-Madelon. — d. Malleville Louis. — s. Lauvinière Jean.
Saint-Clair. — d. Brunet Ludovic. — s. Laurie Adrien.
Saint-Projet. — d. Fontanille René, Fargan Alain. — s. Constant Etienne.
Soullaguet. — d. Vilard François. — s. Grangé Aubin.
Le Vigan. — d. de Camy Jean, Prunière Louis. — s. Soulié.

Canton de Gramat
Alvignac. — d. Branche Antoine, Lavergne Antoine. — s. Baudet Baptiste.
Le Bastit. — d. Hérel François. — s. Boy Philippe.
Carluet. — d. Bourdardie, Serres Pierre. — s. Lavayssièrre.
Couzou. — d. de Lapanonnie. — s. Brunet François.
Gramat. — d. Soulié Olivier, Orliac Gérard, Orliac Camille, Puybaret Albert, Laborie Félix, Delpèroux Pierre. — s. Cocuia Henri, Landès Laurent.
Lavergne. — d. Pons Louis, Vaur Paulin. — s. Blanc.
Padirac. — d. Bouzou. — s. Richard Léon.
Rignac. — d. Escadié Léon. — s. Lavayssièrre.
Rocamadour. — d. Calvel, Constant. — s. Marty.
Thégra. — d. Bergougnoux François, Mazeyrac, Pierre. — s. Barreau Léon.

Canton de Labastide-Murat
Beaumet. — d. Salanié. — s. Couderc Urbain.
Caniac. — d. Pégourié Valentin, Dô Antoine. — s. Garrigues Louis.
Fontanes-Lunegarde. — d. Mégecaze Léon. — s. Pleinon.
Ginoulac. — d. Guillard Grégoire. — s. Bourdardie Hilarion.
Labastide-Murat. — d. Guyot de Camy, Vayssières J.-B. — s. Lagarde Clément.
Montfaucon. — d. Lavan Louis, Darnis Léon. — s. Viguié Frédéric.
Saint-Sauveur-la-Vallée. — d. Bonhomme Baptiste. — s. Delfour Firmin.
Soulomès. — d. Paulet-Cat. — s. Grépon Marcelin.
Vaillac. — d. Graulhières Jean. — s. Soucira Euzéba.

Canton de Martel
Baladou. — d. Laval, Béalque. — s. Devès.
Cazillac. — d. Beynet, Gouygou. — s. Batut.
Cressensac. — d. Paterné Jean, Dumont Pierre. — s. Cerou Gervais.
Creysse. — d. Lascoux Jean, Delnaud Henri. — s. Chambon Marc.
Cuzance. — d. Nayrac Denis, Chambon Joseph. — s. Saurie Pierre.
Floirac. — d. Pinquie Calixte, Baysen Antoine. — s. Lugol Paul.
Martel. — d. Laplagne Gabriel, Soulaux Eugène, Verdier Jean. — s. Guay Antoine.
Montvalent. — d. Delmas Pierre, Nègret Jean. — s. Tourné Paul.
Saint-Denis. — d. Vayssières Léon, Fouché Antoine. — s. Sennac Marc.
Sarrazac. — d. Levat Victor, Laviale. — s. Rieux.

Canton de Vayrac
Calès. — d. Lacroix Marcelin, Maury Léon. — s. Serres Antoine.
Fajoles. — d. Arteil Jean, Bousquet Jean. — s. Giguat Guillaume.
Lamothe-Fénelon. — d. Deltail Antoine, Born Basile. — s. Bordes.

Loupjac. — d. Caussil. — s. Manry.
Masclat. — d. Pezet François, Crouzet Jean. — s. Boudet Bertrand.
Payrac. — d. Albert Isidore, Margis Paul. — s. Grat Célestin.
Reilhaguet. — d. Pagnat, Arteil. — s. Gouloumès.
Le Roc. — d. Bourdail Paul, Cambroux Bernard. — s. Rouby.

Canton de Saint-Germain
Concorès. — d. Claret Jean, Bulit Emile. — s. Garrigues Antoine.
Frayssinet. — d. Deltail Calixte, Aymard Alphonse. — s. Lamothe Sylvain.
Lamothe-Cassel. — d. Lacaze Eusèbe, Martinot Louis. — s. Soulié.
Montamel. — d. Andral Emile. — s. Molinié.
Peyrilles. — d. Rodes, Claret. — s. Bernard.
Saint-Chamand. — d. Vinel, Bennet. — s. E-pagnat.
Saint-Germain. — d. Coulon Pierre, Admiral B. — s. Bois-solles Amédée.
Soucira. — d. Bel Ambrósio. — s. Roques.
Ussel. — d. Rajade. — s. David.
Uzech. — d. Duoyer Jules. — s. Pradié Urbain.

Canton de Salviac
Dégagnac. — d. Fabre, Larnaudie. — s. Calmon.
Lavercaillère. — d. Sourdès Aquilin, Floirac Denis. — s. Maury Ant.
Léobard. — d. Frequet Louis, Combar Léon. — s. Bayillou Fran.
Rampoux. — d. Valette Alfred. — s. Baldy Jules.
Salviac. — d. Costes, Malbec, Ménauges. — s. Gineste Eugène.
Thédirac. — d. Lafon Lucien, Cassan Henri. — s. Gondal.

Canton de Souillac
Gignac. — d. Arliguie Antoine, Arliguie Jean. — s. Montfort.
Lacve. — d. Pechmède Victor, Pagès Jean. — s. Nègret Adrien.
Lachapelle-Auzac. — d. Delbosc Pierre, Raynal Marc. — s. Poujade Pierre.
Lanzac. — d. Fauriol Antoine, Chastenet Jean-Baptiste. — s. Céraudie Michel.
Meyronne. — d. Maury. — s. Leymarie.
Pinsac. — d. Deltail Martin, Mouraud Théodore. — s. Vitrac Jules.
St-Sozy. — d. Gabet Raymond, Vernet Antoine. — s. Louradour Jean.
Souillac. — d. Claret, Bayles, Gauchet, Lestrade, Leymarie, Veyrière. — s. Darnal Guill. Laval B.

Canton de Vayrac
Bétaille. — d. Mazeyrac Félix, Ohiesy-Alfred. — s. Paubie.
Carennac. — d. Batut Lévy, Delfour César. — s. Boudié Florent.
Cavagnac. — d. Guary Raymond, Chaumeil Marcelin. — s. Ceyrac.
Condat. — d. Laquière. — s. Besse.
St-Michel-de-Bap. — d. Limes, Moutet. — s. Ferrand.
Strenquels. — d. Gouygou, Fos. — s. Lacheneau.
Vayrac. — d. Soulié, de Lapierre, Chambon. — s. Carriol.

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
14, Rue Saint-Urcisse, CAHORS
Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.
TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

Bulletin Financier
Le marché se montre encore hésitant et lourd. Les fonds et les valeurs industrielles russes sont en nouvelle réaction par suite de la répression du rouble papier et de la mauvaise tenue de la bourse de St-Petersbourg. En clôture cependant une légère amélioration se manifeste sans qu'on puisse en déterminer la cause.
Le 3 0/0 finit à 99,50.
Nos établissements de Crédit sont à peu près à leurs cours d'hier, sauf la Banque de Paris qui a négocié à 1414; le Crédit Lyonnais à 1069; le Comptoir National d'Escompte à 645, quant au Foncier il est ferme à 720; ainsi que la Société Générale à 633.
Le Suez réactionne de 23 fr. à 4267; le Rio de 5 fr. à 1667.
Moins de fermeté sur les rentes étrangères que nous laissons; l'Extérieure à 92,72; l'Italien à 105,35; le Portugais à 99,35; le Serbe fait 81,75; le Turc 90,77; la Banque Ottomane se traite à 598. Les russes partent de nouveau près d'un point. Le 3 0/0 1891 passe à 67,30; le 3 0/0 1896 à 66,30; le Consolidé à 80,25.
Nous avons déjà parlé dans nos précédents bulletins de la constitution par les soins du Crédit Mobilier d'une banque française en Egypte; le Crédit Franco-Egyptien au capital de 12.500.000 fr., divisé en cent mille actions de 125 fr. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que la Société a bien voulu commencer des opérations par les affaires qui ont été préparées à l'avance par ses créateurs.
Sur le marché de la Banque l'action Capitalitas est demandée à 64,50.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRE CHRISTOPHE

RÈGLES Méthode infallible pour tous retards. 11 fr. Poste de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

LACTINA SUISSE
ALIMENT POUR VEAUX
Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Aliment complet remplaçant avec une économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets 20 ans de succès.
FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon
On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.
Jean Jonanny, propriétaire à Lalbenque. — E. Espinasse, épicer à Limogne. — Demeaux, marchand de grains à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — A. Cayrol, grainetier à La Capelle-Marival. — F. Martignoutte, épicer à Assier. — Lamothe et Chastard, grainetiers à St-Céré. — Souladie jeune, épicer à St-Céré. On demande des dépositaires.

ÉTUDE
DE
M^e Camille SAUTET
AVOUÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta, N° 41
(Successor de M^e Léon TALOU)
VENTE
sur saisie immobilière
Au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, de divers immeubles situés commune de Calvignac, canton de Limogne, arrondissement de Cahors (Lot).
L'adjudication aura lieu le mardi neuf janvier mil neuf cent six à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice à Cahors.
On fait savoir à qu'il appartiendra:
Qu'en vertu de la grosse dument en forme, exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le douze avril mil neuf cent cinq, enregistré.
Et par suite de deux procès-verbaux de saisie du ministère de M^e OLLIÉ huissier à Limogne, le premier en date des deux et trois octobre mil neuf cent cinq et le second du vingt-trois octobre mil neuf cent cinq, dénoncés et transcrits avec les exploits des dénonciations au bureau des hypo-

thèques de Cahors les seize et vingt-sept octobre mil neuf cent cinq vol. 178 n° 31, 32, 33 et 34.
Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors le cinq décembre mil neuf cent cinq, lequel a donné acte à M^e SAUTET avoué des lectures et publication du cahier des charges et fixé le jour de l'adjudication.
Et aux requêtes, poursuites et diligences de:
1^o Madame Rosalie MALGOIRE sans profession, épouse de Monsieur Frédéric DOUCET cultivateur, et du dit Monsieur Frédéric DOUCET, agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Labrugère, commune de Calvignac.
2^o Et de Monsieur Romain MALGOIRE, forgeron, colon à l'île Bourbon par l'île Saint-Denis « La Réunion ». Les dits Rosalie et Romain MALGOIRE agissant pour les mêmes faits et cause.
Ayant pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors, M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville, avec élection de domicile en son étude Boulevard Gambetta n° 41.
En présence ou elle dûment appelée de:
Dame Marie BESSANS sans profession demeurant et domiciliée à Calvignac, prise au nom et comme mère et tutrice légale de Elou et Marie BESSAC ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit feu Louis BESSAC, la dite dame à ces fins autorisée par délibération du conseil de famille des dits mineurs tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Limogne le premier août mil neuf cent trois.
Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.
Il sera procédé le mardi neuf janvier mil neuf cent six à une

heure et demie, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice à Cahors à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur en trois lots des biens dont la désignation suit:
DÉSIGNATION
Des Biens à vendre
CONTENUE AU PROCÈS-VERBAL DES DEUX ET TROIS OCTOBRE
Biens
SITUÉS DANS LA COMMUNE DE CALVIGNAC
Article premier
Un corps de bâtiment sis au dit lieu du Galinié sur la commune de Calvignac, désigné sous le numéro 177 section C du plan cadastral de la dite commune, d'un revenu de cent quarante francs; confrontant avec ruisseau de Calvignac ou Fonclaire, chemin et patus; il est construit à pierre sèche, reconvert en tuile crochet, son toit est à quatre versants surmonté de deux canons de cheminée; il est composé d'un rez-de-chaussée ayant servi de moulin et de scierie; d'un premier étage divisé en plusieurs pièces servant de logement aux saisis, et d'un galetas; le tout est suffisamment pourvu de portes et fenêtres et d'un escalier en pierre de taille composé de quinze marches et d'un grand palier, pour desservir le premier étage, cet escalier est pratiqué du côté Est du dit bâtiment. L'entier corps de bâtiment est dans un mauvais état d'entretien tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
Article deux
Une petite construction ayant servi de maison, aujourd'hui écurie construite à pierre sèche reconverte en tuile crochet désignée sous le numéro 178 même section

C, du dit plan appelée Vivier, tenant à ruisseau de Calvignac ou Fonclaire, chemin et patus, le sol est d'une superficie de vingt-quatre centiares première classe d'un revenu de quarante-huit centimes.
Article trois
Une terre patus, sol on jardin appelé Galinié, désigné sous le numéro 177 P, même section C, du dit plan, d'une contenance de deux ares quarante six centiares, classe trois, d'un revenu de quatre-vingt-huit centimes.
Article quatre
Une terre appelée Pech de Galinié sise sur la même commune désignée sous le numéro 176 P même section C, du dit plan, contenant un are quatre-vingt-dix centiares classe 2, d'un revenu de deux francs soixante-quinze centimes.
Article cinq
Un bois appelé Galinié sis sur la même commune désigné sous le numéro 180 P, même section C, du dit plan d'une contenance d'environ cinquante-cinq ares quatre-vingt un centiares, classe 2, 3, 4, d'un revenu de quatre francs vingt-trois centimes.
Article six
Un bois appelé Bordaries, sis sur la même commune désigné sous le numéro 182 P, même section C, du dit plan, d'une contenance d'environ treize ares dix-huit centiares, classe 2, 3, d'un revenu de un franc quatre centimes.
Article sept
Une terre sise au même lieu désignée sous le numéro 181 P, section C, du dit plan, d'une contenance d'environ un are quatre-vingts centiares classe 5, d'un revenu de six centimes.
Article huit
Une terre appelée Galinié, dési-

gnée sous le numéro 179 même section C, du dit plan, d'une contenance d'environ douze ares soixante-deux centiares classe 3, d'un revenu de quatre francs cinquante-quatre centimes.
Article neuf
Une pâture sise au même lieu, désignée sous le numéro 301 même section C, du dit plan contenant environ douze ares quatre-vingt-seize centiares, classe 3, 4, d'un revenu de cinquante-trois centimes.
Article dix
Une terre sise au même lieu, désignée sous le numéro 300 même section C, du dit plan contenant environ onze ares quarante-deux centiares classe 4, 5, d'un revenu de soixante-quatre centimes.
Article onze
Une pâture sise au même lieu, désignée sous le numéro 299 même section C, du dit plan contenant environ un are quarante-quatre centiares classe 4, d'un revenu de cinq centimes.
Article douze
Un bois appelé Costes désigné sous le numéro 836 section E, du plan cadastral de la commune de Calvignac, d'une contenance d'environ soixante-six ares soixante-huit centiares classe 3, d'un revenu de quatre francs.
Article treize
Une terre vigne perdue appelée Coustel, désignée sous les numéros 255, 256 P, section A, du dit plan contenant les deux numéros environ trente-neuf ares quatorze centiares, classe 3, d'un revenu de douze francs sept centimes.
Article quatorze
Un bois appelé Combe, désigné sous le numéro 100, section A, du dit plan contenant environ dix-huit ares quarante-huit centiares classe 2, d'un revenu de deux francs vingt-un centimes.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
HVROR un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX
L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successor de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les Oubliettes du Vieux Louvre ».

LACTINA SUISSE
ALIMENT POUR VEAUX
Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Aliment complet remplaçant avec une économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets 20 ans de succès.
FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon
On trouve la "LACTINA SUISSE" chez MM.
Jean Jonanny, propriétaire à Lalbenque. — E. Espinasse, épicer à Limogne. — Demeaux, marchand de grains à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — A. Cayrol, grainetier à La Capelle-Marival. — F. Martignoutte, épicer à Assier. — Lamothe et Chastard, grainetiers à St-Céré. — Souladie jeune, épicer à St-Céré. On demande des dépositaires.

Biens
DÉSIGNÉS AU PROCÈS-VERBAL DU
VINGT-TROIS OCTOBRE
Article unique
Une vigne perdue aujourd'hui plantée en chènes truffiers, appelée Garrigue, désignée sous le numéro 405 section A du plan cadastral de la commune de Calvignac contenant environ soixante-un ares soixante centiares, classe 3 d'un revenu de dix-huit francs quarante-huit centimes.
Formation des lots
ISE A PRIX
Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en trois lots composés comme suit et sur les mises à prix ci-après.
Premier lot
Le premier lot se composera des articles un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et quatorze du premier procès-verbal et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs ci..... **500**
Deuxième lot
Le deuxième lot se composera de l'article douze du premier procès-verbal et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs ci..... **10**
Troisième lot
Le troisième lot se composera de l'article treize du premier procès-verbal et de l'article un du deuxième procès-verbal et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs ci..... **10**
Les frais exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires en diminution de leurs prix.
Observation. — Par convention expresse et formelle l'adjudicataire du troisième lot, pour user utilement de la servitude de passage créée au profit des parties saisies par jugement du Tribunal Civil de Cahors, le douze avril mil neuf cent cinq pour l'exploitation des numéros 255 et 256, devra payer aux poursuivants, en sus de son prix, et de toutes autres charges, la somme de cent quatre-vingt-six francs représentant l'indemnité allouée pour la création ou l'établissement de la dite servitude.
NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils pourront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.
Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le six décembre mil neuf cent cinq.
L'acqué poursuivant,
Signé: **C. SAUTET.**
Enregistré à Cahors le
décembre mil neuf cent cinq n°
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Le receveur,
Signé: **LACHAISE.**
Pour tous renseignements s'adresser à M^e Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, qui, comme tous les autres avoués occupant près le dit Tribunal pourra être chargé d'enchérir.